

## PROCOLE SANITAIRE SALLES MUNICIPALES

Conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, mis à jour le 19 mai 2021, les salles municipales sont de nouveau accessibles dans la limite de 35% de la jauge maximale.

Afin de lutter contre l'épidémie de COVID 19, un certain nombre de règles restent à respecter :

- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.
- Toutes les personnes ont une place assise, distance d'un siège entre personnes ou groupe de personne ayant réservé ensemble (max 6).
- Ne pas dépasser la jauge « Covid » de la salle (voir tableau ci-après).
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit.

Je soussigné M. / Mme ....., m'engage à respecter ce protocole sanitaire pour l'utilisation des salles municipales.

**Au regard des dispositions sanitaires imposées par l'épidémie de Covid 19, la jauge des salles est revue afin de garantir la distanciation physique.**

<b>SALLES</b>	Salle des fêtes	Bavoux-Lançon	Witchy	Witchy 2	Miroir	Salle 5
Surface	Indisponible	166 m <sup>2</sup>	63 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup>
Jauge actuelle	Indisponible	166 pers	50 pers	12 pers	100 pers	19 pers
<b>Jauge Covid 35%</b>	Indisponible	<b>58 pers</b>	<b>17 pers</b>	<b>4 pers</b>	<b>35 pers</b>	<b>6 pers</b>

Fait à ....., le \_\_ / \_\_ / 2021

**L'organisateur**